

AVIS DE DELIVRANCE

CNR indique qu'il a été conclu le **30 juin 2026**, sous la référence **17155**, un titre d'occupation du domaine public qui lui a été concédé sur la commune de **ROMPON**, une mise à disposition :

de terrains, d'une longueur de 536 mètres linéaires environ, le tout figurant sur le(s) plan(s)/la(les) vue(s) aérienne(s) de situation ci-après.

Les terrains concernés figurent au cadastre de la manière suivante :

commune	section	Numéro	Surface (m ²)
Rompon	D	260	23
Rompon	D	267	226
Rompon	D	269	187
Cadastré			436
Non cadastré			100
Total			536

Ce titre est consultable sur demande à l'adresse suivante en précisant la référence **17155** :

- @cnr.tm.fr,
- OU *Direction des Territoires Rhône Aval - Equipe Domaniale – 25 bis chemin des rocailles, BP 194 - 30401 Villeneuve les Avignon Cedex.*

Cette conclusion peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis, ceci auprès du Tribunal administratif de Grenoble, situé au 2 place Verdun.
Téléphone : 04.76.42.90.00. Télécopie : 04.76.42.22.69 - greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Le présent avis a été mis en ligne le **02/07/2026**.

Plan d'encartage et de situation





